

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mercredi 28 juin 2006 à 19h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Fillion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présent : Me Jacques Robichaud, greffier

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par le greffier le 26 juin 2006, à tous les membres du Conseil.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2006-06-167 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2006-06-168 PIIA DE MÉTRO RICHELIEU INC. (PROJET MÉTRO-PLUS) – APPROBATION D'UN PIIA MODIFIÉ ET MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2005-07-167

Considérant la résolution no 2005-07-167 approuvant les plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis par Métro-Richelieu inc.;

Considérant que Métro Richelieu inc. a présenté un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) modifié;

Considérant que le CCU a analysé le plan d'implantation et d'intégration architecturale modifié en fonction des objectifs et des critères prévus au Règlement de PIIA (no 402), et qu'il recommande au Conseil de l'approuver.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 04-379, daté du 06-06-02, préparé par Tremblay L'Écuyer & Ass., et remplaçant le plan d'implantation 04-379, préparé le 05-04-18, soumis par Métro Richelieu inc. pour le projet de construction d'un marché d'alimentation Métro.

Que la résolution no 2005-07-167 soit modifiée par le remplacement du plan d'implantation 04-379 préparé le 05-04-18, par le plan d'implantation approuvé par les présentes.

ADOPTÉE

2006-06-169 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de lever la séance à 19h10.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

